

# Garde-côtes en exercice

**Mer et Marine**  
Toute l'actualité maritime

12/12/2012



Crédits : FRANCOIS DIDIERJEAN

En décembre 2009, a été créée en France la Fonction Garde-Côtes (FGC), c'est-à-dire la coordination, sous la responsabilité du Secrétaire général de la mer, de toutes les administrations participant à l'AEM (Action de l'État en Mer) dont les principaux acteurs sont la Marine nationale, la Douane, les Affaires maritimes, la Gendarmerie maritime, la Sécurité civile. A ceux-ci s'ajoute la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), citée dans le Livre blanc. La FGC française n'est pas un corps autonome, à l'image des garde-côtes américains qui constituent en quelque sorte une deuxième marine.

La mise en place de la FGC est issue de deux « Livres ». Le premier est le Livre blanc sur la défense et la politique de sécurité nationale, document de référence publié en 2008 et définissant pour une période donnée les objectifs d'une politique publique, le cadre dans lequel elle s'exerce et les grands choix qu'elle propose. Le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, a annoncé fin juin le lancement d'une «procédure accélérée» devant aboutir à la publication d'une nouvelle version de ce Livre Blanc, qui permettra d'élaborer en 2013 la prochaine loi de programmation militaire.

La Fonction Garde-côtes découle aussi du Livre Bleu, rédigé en 2009 afin de détailler la stratégie nationale et les responsabilités de l'Etat Français en mer : affirmer la souveraineté de la France sur les espaces maritimes qui sont sous sa juridiction (97% de notre espace maritime se situent outre-mer), lutter contre les menaces intentionnelles (trafic, immigration clandestine), pouvoir intervenir sur tous types de catastrophe maritime...



*L'hélicoptère Guépard Yankee basé à La Rochelle (© : FRANCOIS DIDIERJEAN)*

#### La mutualisation des moyens humains et matériels

Lors de certaines opérations en mer comme les sauvetages, des entités maritimes bien distinctes sont amenées ponctuellement à travailler ensemble. Leurs procédures n'étant pas obligatoirement les mêmes, il est impératif pour renforcer leur cohésion et assurer la meilleure efficacité possible dans leurs actions de mener des exercices conjoints. Le récent drame du paquebot Costa Concordia, qui a fait naufrage le 13 janvier sur l'île italienne du Giglio, montre combien il est nécessaire d'anticiper et de se préparer à de telles catastrophes. C'est ainsi qu'est venue l'idée d'organiser des exercices conjoints entre différents intervenants, la Marine nationale bien sûr, mais aussi, par exemple, la Gendarmerie maritime et la SNSM.



*La vedette Charente de la Gendarmerie maritime (© : FRANCOIS DIDIERJEAN)*

## La Gendarmerie Maritime

Composante de la Gendarmerie nationale, elle est mise pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine nationale, financée par elle et placée sous l'autorité opérationnelle des commandants de zone maritime. Forte d'environ 1100 militaires, elle dispose en métropole et outre-mer de 37 patrouilleurs et vedettes ainsi que d'une dizaine d'embarcations pneumatiques pour les brigades de surveillance du littoral. Les Pelotons de Sûreté Maritime et Portuaire (Le Havre 2006, Marseille Fos 2010) constituent un dispositif spécial qui concerne les navires, les approches et les installations des ports. Ils sont chargés de la protection contre les actions terroristes, le transport illicite de marchandises, l'immigration clandestine et les autres actes de malveillance de droit commun. Ils sont également chargés de faire respecter les règles de navigation et les interdictions sur les plans d'eau, tout en menant des actions de recherche de renseignements et d'informations d'intérêt maritime.



*La vedette Pierre Fleury de la SNSM (© : FRANCOIS DIDIERJEAN)*

### La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

La SNSM est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique en 1970. Elle assume une mission de service public en métropole et outre-mer : sauvetage au large et sur le littoral, formation de nageur-sauveteurs, prévention des risques nautiques. La SNSM arme des canots tous temps (15-18 m), des vedettes de moins de 9 mètres à 14 mètres. Elle réunit environ 4.500 bénévoles répartis dans près de 250 stations. Son financement est assuré à 29% par des subventions publiques et est heureusement complété par des legs et des dons privés.



*Remorquage de la Charente (© : FRANCOIS DIDIERJEAN)*

## **Un exercice sous l'œil du père Fouras**

Récemment, un exercice a rassemblé la vedette P613 Charente, de la Gendarmerie maritime, l'hélicoptère Guépard Yankee de la Marine nationale basé à La Rochelle, ainsi que la vedette SNS 288 Pierre Fleury de la station SNSM de l'île d'Aix.

C'est dans les eaux du pertuis Charentais, à une «encablure» de fort Boyard, que se sont déroulés tout au long de la journée une série d'exercices dont le script avait été soigneusement préparé : un incendie machine se déclare à bord de la vedette P613, sans propulsion elle est prise en remorque par la SNS 288, un gendarme blessé lors de l'extinction du feu est hélitreuillé par Guépard-Yankee.

Un briefing est dans un premier temps organisé pour les trois équipages, en présence du lieutenant colonel Basset, commandant du Groupement de la Gendarmerie Maritime couvrant la zone allant du Mont Saint-Michel à la frontière espagnole, du lieutenant de vaisseau Victoire de la flottille 35F de l'aéronautique navale, de l'adjudant Le Mevel commandant la P613 et de Pierre Privat, président de la SNSM île d'Aix.

Les procédures ont été confrontées et harmonisées autant que possible, les gestes d'intervention répétés pour les automatiser, le matériel de secours testé grandeur nature, des remorquages réciproques et une série d'hélitreuillages menés à des allures diverses, la sécurité du plan d'eau étant assurée par la drome de la Charente. Le tout s'étant déroulé «comme à la parade», c'est entre marins de tous bords que cette journée de travail a été conclue à bord de la P613 au mouillage en rade d'Aix.

*Pierre Privat et François Didierjean*